

RELEVE DES DELIBERATIONS

COMITE SYNDICAL 04/04/2022

SYNDICAT INTERCOMMUNAUTAIRE OUEST CORNOUAILLE AMENAGEMENT

Communautés de Communes du pays Bigouden Sud 17, rue Raymonde Folgoas Guillou - BP 82035 29122 PONT-L'ABBE direction@sioca.fr / Téléphone : 02 98 82 78 34

Comité Syndical du 4 avril 2022

FINANCES

- Comptes administratif et de gestion 2021
- > Affectation du résultat 2021 au budget primitif 2022
- Budget primitif 2022
- Contribution des communautés de Communes de l'Ouest Cornouaille au budget de fonctionnement
- > Assistance juridique
- Mise à disposition de personnel
- > Recrutement des agents contractuels pour le remplacement d'agents titulaires ou contractuels

ADMINISTRATIF

- > Modification du règlement du SIOCA
- > Changement de locaux administratifs

URBANISME

- Avis sur le permis d'aménager lotissement de Kerallain à Ploneour Lanvern
- > Avis sur le permis d'aménager lotissement Bois du Juch

MOBILITES

> Schéma d'implantation des IRVE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-007

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 11 L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg

LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : MME INGRID LAINE, MME ALICE GOUT-ROUE,

MR JOËL GARIN TRESORIER

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: COMPTE DE GESTION 2021

Madame La Présidente soumet au comité, pour approbation, le compte de gestion de l'exercice comptable 2021 présenté par M. Joël GARIN, trésorier de Pont L'Abbé.

Le compte de gestion répond à deux objectifs :

- justifier l'exécution du budget;
- présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la commune.

Il comporte:

- une balance générale de tous les comptes tenus par le trésorier ;
- le bilan comptable de la collectivité qui décrit l'actif et le passif de celle-ci.

Le compte de gestion retrace en dépenses et en recettes l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice, auxquelles viennent se cumuler les opérations liées à tous les mouvements de trésorerie réalisés sous la responsabilité du comptable public. Les résultats du compte de gestion sont conformes aux résultats du compte administratif de l'exercice 2021.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par M Joël GARIN, trésorier, lequel n'appelle aucune bise de sa part.

> Pour extrait confo Florence CROM Présidente

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022 Affiché le ID : 029-252902655-20220404-2022007-DE



ID: 029-252902655-20220404-2022008D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-008

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN

Douarnenez Communauté :

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

20

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 10 Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

<u>Absents excusés</u>: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE,

Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame CROM, ordonnateur a normalement administrée, pendant le cours de l'exercice 2021, les finances du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) en poursuivant le recouvrement des créances et en n'ordonnançant que les dépenses justifiées. Le compte administratif est par ailleurs conforme au compte de gestion 2021. Les opérations effectuées au cours de cet exercice se totalisent comme suit :

Section de fonctionnement

| | DEPENSES 2021 | RECETTES 2021 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| FONCTIONNEMENT | 149 378.91 | 154 283.49 |
| Résultat exercice | + 4 904.58 | |
| Résultat reporté 2020 | + 33 748.09 | |
| Résultat cumulé | + 38 652.67 | |

ID: 029-252902655-20220404-2022008D-DE

Section d'investissement

| | DEPENSES 2021 | RECETTES 2021 |
|-----------------------|---------------|---------------|
| INVESTISSEMENT | 100 663.40 | 20 988.34 |
| Résultat exercice | -79 675.06 | |
| Résultat reporté 2020 | + 87 290.17 | |
| Résultat cumulé | + 7 615.11 | |

Madame Florence CROM, présidente, ne prenant pas part au vote, le compte administratif est mis aux voix par Mme Josiane Kerloc'h.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte administratif 2021 **DECLARE** toutes les opérations de l'année 2021 définitivement closes

Pour extrait conforme Florence CROM

Cornouaille Aménagemen



ID: 029-252902655-20220404-2022008D-DE

Présidente.

ID: 029-252902655-20220404-2022009D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-009

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H.

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest

Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle communautaire de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM,

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 11 Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE,

Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Crom, au vu du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 16 février dernier, propose l'affectation du résultat suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement

Excédent cumulé de la section de fonctionnement 2021 + 38 652.67

Report compte 002 section de fonctionnement + 38 652 67

1068 virement à la section d'investissement 0

Il est donc proposé au Comité syndical de reporter la totalité l'excédent de fonctionnement au chapitre 002 « Excédent de fonctionnement ».

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'affectation du résultat telle que proposée ci-dessus, cette dernière étant en adéquation budgétaires prises par le comité pour l'année 2022.

Pour extrait confo Florence CROM

tercomm

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022 Affiché le ID : 029-252902655-20220404-2022009D-DE



ID: 029-252902655-20220404-2022010D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-010

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 11 L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H.

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE, Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2022

Madame Florence CROM présente le budget primitif 2022 :

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement a été élaboré à partir du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu lors du comité syndical du 16 février 2022. Il sera susceptible d'évoluer en cours d'année en fonction des décisions prises pour la feuille de route 2022-2026.

Dans ce cadre, les principales évolutions concernent :

- Une augmentation du compte 6237 « publication » afin de soutenir les actions respectives des missions SCOT, vélo et Mobilité par la diffusion de supports à destination du public (cartographie, information sur les offres de mobilités existantes, support de communication pour les animations vélos...)
- Une revalorisation du compte 651 logiciel afin de doter le SIOCA de logiciels professionnels (Adobe, office 365)
- Une mise à niveau du compte 6251 déplacements afin de prendre en compte les frais kilométriques des élus, les réunions en présentiel seront en principe plus nombreuses en 2022
- Une augmentation de la masse salariale consécutive aux orientations prises en juillet 2021 et aux recrutements associés
- Une provision plus importante pour les formations du personnel, les formations du CNFPT étant par ailleurs toujours privilégiées.

ID: 029-252902655-20220404-2022010D-DE

Section d'investissement

Le budget d'investissement prévoit des dépenses liées à la fois aux derniers décomptes de paiement pour les études des itinéraires vélos Youtar et Birinik et à la finalisation de la STRAtégie Mobilité Ouest Cornouaille. Un montant est d'ores et déjà dédié au lancement de la révision du SCOT étant entendu qu'un travail est à mener en amont afin de déterminer :

- le niveau d'intégration du futur SCOT (PCAET, volet maritime, volet commercial) plus les volets supra-communaux réglementaires (SRADDET, SDAGE, SAGE, SRCE)
- les possibilités d'intégration des études déjà réalisées (schéma vélo et STRAMOC)
- les documents qui pourront être réalisés en interne

Du point de vue des recettes, il s'agit principalement de la perception les subventions attribuées aux études précédentes et en cours : itinéraires vélos Youtar et Birinik et STRAMOC. En ce qui concerne les études Youtar et Birinik, le SIOCA est en attente de la décision définitive du Conseil départemental.

Le budget d'investissement 2022 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 130 182.50

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2022.

Pour extrait conforme Florence CROM

Ouest Cornouaille Aménagement

ID: 029-252902655-20220404-2022011D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-011

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN

Douarnenez Communauté :

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) :

20

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 11 Etaient présents parmi les suppléants :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN.

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Stéphane LE DOARE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE, Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: CONTRIBUTION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES AU BUDGET PRIMITIF 2022

Madame La Présidente rappelle que le Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement (SIOCA) fédère quatre Communautés de Communes : Douarnenez Communauté, la CC du Cap Sizun Pointe du Raz, la CC du Haut Pays Bigouden et la CC du Pays Bigouden Sud.

Au vu du débat d'orientations budgétaires, des missions que les Communautés de Communes souhaitent confier au SIOCA et du résultat de l'exercice 2021, il est proposé pour l'année 2022 de fixer la contribution des EPCI de l'ouest Cornouaille à 1.6 €/ habitants (population DGF au 1^{er} janvier 2021).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

FIXE à l'unanimité la contribution des communautés de communes au financement du SIOCA comme suit :

| | Population DGF 2021 | cotisation 2022 1,6 |
|----------------------------|---------------------|---------------------|
| CC Pays Bigouden Sud | 47 890,00 | 76 624,00 |
| CC Haut Pays Bigouden | 20 740,00 | 33 184,00 |
| Douarnenez communauté | 20 763,00 | 33 220,80 |
| CC Cap Sizun-Pointe du Raz | 20 073,00 | 32 116,80 |

DECIDE D' IMPUTER la recette à provenir à l'article 7475 du budget du SIOCA.

220,80

116,80

Ouest
Cornouaille
Aménagemen
Florence CROM

ID: 029-252902655-20220404-2022011D-DE



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-012

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

Présents: 12

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 13

L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN.

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE.

Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: ASSISTANCE JURIDIQUE

Le contrat qui lie le SIOCA au cabinet Valadou-Josselin et associés pour l'accompagnement juridique du SIOCA dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi et de l'évolution du SCOT arrive à son terme le 23 avril prochain.

Montant: 8 000 euros annuel maximum (facturation selon utilisation)

Madame Crom et les membres du bureau proposent de reconduire ledit contrat pour une durée d'un an le temps que les procédures et recours liés à la modification simplifiée du SCOT soient achevés.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de reconduire le contrat d'assistance juridique avec le cabinet Valadou-Josselin et associés pour une durée d'un an à compter de sa date d'échéance.

Pour extraction form Quest

Florence CROM

Cornouail

Aménager

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022 Affiché le ID : 029-252902655-20220404-2022012D-DE



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-013

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

20

Présents: 12

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 13 Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

<u>Absents excusés</u>: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE, Mr Joël Garin trésorier

Wil Joel Garill tresorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Afin de pouvoir régler le montant dû au titre de la mise à disposition d'un agent de la commune de Plogastel Saint Germain au SIOCA pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021, il est nécessaire de délibérer sur les points suivant :

- l'approbation, par le SIOCA, de cette mise à disposition afin de remplir à temps partiel les fonctions de responsable de la structure sur ladite période
- l'autorisation pour Madame La Présidente de signer la convention de mise à disposition correspondante
- la validation du nombre d'heures et le montant dû à ce titre :

| Nombre d'heures réalisées | 52 |
|--|----------------|
| Coût horaire agent | 29.48 euros |
| Montant dû à la commune de Plogastel Saint Germain | 1 532.96 euros |

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la mise à disposition d'un agent de la commune de Plogastel Saint Germain au SIOCA pour remplir, à temps partiel, les fonctions de responsable sur la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021

AUTORISE Madame La présidente à signer la convention correspondante

AUTORISE Madame La présidente à verser à la commune de Plogastel Saint Germain les sommes dues au titre de cette mise à dispositio pour un montant de 1 532.96 euros au regard du nombre d'heures effectuées et du coût horaire de l'agent.

Pour extrait conforme

Florence CROM

ID: 029-252902655-20220404-2022013D-DE



ID: 029-252902655-20220404-2022014D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-014

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) : 20

Présents: 12

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 13 L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

<u>Absents excusés</u>: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE, Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET : AUTORISATION DE PRINCIPE DE RECRUTER DES AGENTS CONTRACTUELS POUR LE REMPLACEMENT D'AGENTS TITULAIRES OU CONTRACTUELS

Selon l'article 3 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, les emplois permanents de la fonction publique ont vocation à être pourvus par des fonctionnaires sauf dérogation prévue par une disposition législative. Par conséquent, le recrutement des contractuels doit non seulement rester l'exception mais également être autorisé par le législateur.

Des agents contractuels peuvent être recrutés pour assurer le remplacement momentané de fonctionnaires ou de contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison :

- d'un détachement de courte durée,
- d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales.
- d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
- d'un congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS),
- des congés prévus à l'article 57 (congés annuels, congé de maladie ordinaire, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé de maternité, congé de paternité, congé pour adoption, congé de formation professionnelle...),
- d'un congé de présence parentale,

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID: 029-252902655-20220404-2022014D-DE

d'un congé parental

Les contrats sont conclus pour une durée déterminée et renouvelés, par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence du fonctionnaire ou de l'agent contractuel à remplacer. Ils peuvent prendre effet avant le départ de cet agent.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** à l'unanimité d'**AUTORISER** le recrutement d'agents contractuels dans les conditions fixées par l'article 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 précitée pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles.
- **DIT QUE** le bureau syndical sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, de leur expérience et de leur profil.
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

Pour extrait conforme Florence CROM Comoualle of Aménagement

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022 Affiché le

ID: 029-252902655-20220404-2022014D-DE

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022

Affiché le

ID: 029-252902655-20220404-2022016-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-016

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires) :

20

Présents: 12

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 13 L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN.

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

<u>Absents excusés</u>: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE,

Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: MODIFICATION DU REGLEMENT DU SIOCA

L'article 6 du règlement du SIOCA précise que *le comité syndical règle par délibération les affaires relevant de la compétence du SIOCA*. Les avis sur les dossiers de permis d'aménager et permis de construire d'une surface de plus de 5000m² sont donc aujourd'hui rendus officiellement par le comité syndical sur proposition de la commission urbanisme.

La législation donne 1 mois aux SCOTS pour émettre un avis sur ces dossiers. Le nombre de dossier déposés depuis le début 2022 s'étant accrus et les dépôts se faisant au fil de l'eau, il est matériellement impossible, au vu du règlement actuel, d'émettre des avis dans les délais réglementaires.

Madame La Présidente propose donc de modifier le règlement en ce sens que les avis pour les permis d'aménager et permis de construire d'une surface de plus de 5000m² seront rendus par la commission urbanisme et les dossiers présentés en comité syndical pour information.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité de modifier le règlement du SIOCA comme suit :

Article 6 : le comité syndical règle par ses délibérations les affaires relevant des compétences du syndicat excepté pour les permiss, d'aménager et permis de construire d'une surface de plus de 5000m² dont les avis seront rendus par la commission promission présentés en comité syndical pour information.

Pour extrait conformation Florence CROM

Cornouail

ID: 029-252902655-20220404-2022016-DE



ID: 029-252902655-20220404-2022017D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-017

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

Présents: 12

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 13 L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H, Mme Emmanuelle RASSENEUR (visio),

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN.

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE,

Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: CHANGEMENT DE LOCAUX ADMINISTRATIFS

Les locaux administratifs du SIOCA sont actuellement situés rue Charles Le Bastard à Pont L'Abbé au sein du pôle aménagement. Ce service, mutualisé entre la CCPBS et la CCHPB, va prochainement recevoir 2 nouveaux agents. Afin de pouvoir les intégrer aux locaux, il est nécessaire de revoir la distribution des bureaux.

Afin de permettre une cohérence du pôle aménagement en libérant des bureaux pour la chargée de PLUI et un stagiaire OPAH, il est proposé que les 3 agents du SIOCA soient transférés dans les locaux de la CCHPB situés 2A, rue de la Mer.

Les agents ont d'ores et déjà émis un avis favorable à ce déménagement.

Les conventions techniques et financières de ce transfert, s'il est validé par le comité, seront discutées et validées lors d'un prochain comité.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le changement de locaux administratifs du SIOCA au siège de la CCHPB de manière temporaire DIT que les conventions techniques et financières seront validées lors d'un prochain comité ercon

DIT que selon les orientations de la feuille de route et le futur dimensionnement du service, d'autres messionnement du service de la feuille de la f

Pour extrait conforme ouail Florence (RO

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022 Affiché le ID : 029-252902655-20220404-2022017D-DE



ID: 029-252902655-20220404-2022018D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-018

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle communautaire de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 12 Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN :

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, Mme Emmanuelle RASSENEUR, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE,

Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: AVIS SUR LE PERMIS D'AMENAGER LE BOIS JUCH

Mme Florence CROM présente la demande de permis d'aménager déposé sur la commune du JUCH. Le projet se situe au lieu-dit « Bois du Juc'h », au sud du bourg. Madame La Présidente expose par ailleurs que l'avis du comité est rendu hors délai légaux de consultation.

Le site du projet est localisé le long de l'axe principal qui traverse la commune. De l'autre côté de la voie, on trouve le lotissement communal terminé en 2011, implanté sur un coteau qui donne sur la rivière du Ris.

Le projet présenté constitue une extension de l'urbanisation existante.

Il prévoit l'aménagement des espaces extérieurs et la viabilisation de 20 lots destinés à la construction de maisons individuelles en lots libres. Des logements locatifs sont par ailleurs prévus sur le lot situé le plus au nord.

Le formulaire CERFA précise que le terrain à aménager est d'une surface totale de 14 753 m² (lots de 417 m² à 714 m²), La surface maximum de plancher envisagée est de 5 000m² (soit 250 m² de plancher par habitation en moyenne).

ID: 029-252902655-20220404-2022018D-DE

Après analyse au regard du SCOT, la commission urbanisme a émis un avis favorable sous réserve :

- De la faisabilité du projet au regard des capacités d'assainissement ;
- De la faisabilité du projet au regard de la nature du terrain et des solutions de gestion des eaux pluviales ;
- De l'ajout des prescriptions mentionnées ci-dessus concernant l'intégration environnementale et paysagère du projet, la qualité des constructions et leur implantation.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet présenté assorti des réserves ci-dessus **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Maire du JUCH

Pour extrait conforme Florence CROM

> Cornouaille Aménagement

Envoyé en préfecture le 13/04/2022 Reçu en préfecture le 13/04/2022 Affiché le ID : 029-252902655-20220404-2022018D-DE



Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-019

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Cornouaille Aménagement s'est réuni à la salle communautaire de la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden : Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud : Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

20

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 12 Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés: M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, Mme Emmanuelle RASSENEUR, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE,

Mr Joël Garin trésorier

Le guorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: AVIS SUR LE PERMIS D'AMENAGER LIEU-DIT KERALLAIN PLONEOUR LANVERN

Mme Florence CROM présente la demande de permis d'aménager déposé sur la commune de PLONEOUR LANVERN. Le projet se situe au lieu-dit « KERALLAIN ».

Caractéristiques du projet :

- Permis d'aménager pour un lotissement privé (2ème tranche du lotissement de Kerallain);
- Terrain à bâtir de 1,89 ha en zone 1AUhb au PLU;
- Le projet est situé dans une dent creuse, en enveloppe urbaine.
- 31 lots libres pour maisons individuelles plus un macrolot de 14 logements locatifs sociaux;
- densité de 23,8 logements par hectare (objectifs du SCOT : 25 logements/hectare)
- Surface de plancher créée: 6 725 m²;
- Proximité directe du parc de la Halle Raphalen et des sentiers de promenade en zone humide (environnement naturel remarquable).

ID: 029-252902655-20220404-2022019D-DE

Après analyse au regard du SCOT, la commission urbanisme qui s'est réunie le 29 mars a émis un avis favorable et a formulé les remarques suivantes :

- La densité du projet est un peu inférieure à celle fixée par le SCoT. Elle est néanmoins compatible avec l'objectif, dans la mesure où la moyenne sur la zone doit tendre vers les 25 logements/ha.
- Interrogation concernant le nombre de place visiteurs prévues (14) au vu du nombre total de lots.
- Le trafic dans le lotissement sera sûrement important, en particulier au niveau de l'entrée unique par l'allée de Kerallain. Il aurait était préférable de pouvoir répartir les accès.
- La commission souligne que la limite de 80% d'imperméabilisation sur les parcelles est très élevée, d'autant que les parcelles sont de taille conséquente. Au vu de l'environnement dans lequel se situe le projet de lotissement, il serait souhaitable de limiter davantage l'imperméabilisation pour conserver des surfaces végétalisées. De plus, étant donné les actualités juridiques (loi Climat et Résilience), il convient d'être prudent sur l'artificialisation engendrée.
- La commission suggère que la mairie de Plonéour-Lanvern conserve l'entretien des talus qui sont en contact direct avec le parc de la Halle Raphalen et avec la zone de promenade à l'est du site, dans la mesure où les agents municipaux réalisent déjà l'entretien de ces deux espaces.

Le Comité syndical se questionne sur la gestion des eaux pluviales au regard du débit maximal légal autorisé en sortie de lot, de la surface de voirie prévue et de la configuration du terrain.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet présenté assorti des réserves ci-dessus **DIT** que la présente délibération sera notifiée à Madame Le Maire de Ploneour Lanvern.

Pour extrait conforme Florence CROM

rcomp

Cornouaille Ménagemer

Présidente



ID: 029-252902655-20220404-2022019D-DE

Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement

Comité syndical du 4 AVRIL 2022

Délibération

2022-020

Date de la convocation

28 mars 2022

Date d'affichage

Nombre de délégués

En exercice (titulaires):

Présents: 11

(titulaires+suppléants):

Pouvoirs: 0 Votants: 12 L'an 2022 et le 4 avril à 18h00, le Comité syndical du Syndicat Intercommunautaire Ouest Cornouaille Aménagement s'est réuni à la Communauté de Communes du Haut pays Bigouden, en séance publique, sous la présidence de Madame Florence CROM, Présidente.

Etaient présents parmi les titulaires :

Douarnenez Communauté: Mme Florence CROM, M Patrick TANGUY

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden: Mme Josiane KERLOC'H,

M Philippe RONARC'H

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: Mme Daneille BOURHIS, M Jean-Claude

DUPRE, MME JOCELYNE LE RHUN, M Stéphane LE DOARE

Communauté de communes du Cap Sizun : Mme Solène JULIEN LE MAO

Etaient présents parmi les suppléants :

Douarnenez Communauté :

Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden:

Communaute de Communes du Pays Bigouden Sud: M Christian LOUSSOUARN,

Mr Yves CANEVET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CAP SIZUN:

Absents excusés : M Alain DONNART, M Gilles SERGENT, M Yves LE GUELLEC, Mme Emmanuelle RASSENEUR, M Bruno JULLIEN, Mme Christine ZAMUNER, M Christian BODERE, M Jean-Edern AUBREE, M Philippe AUDURIER, Mme Jocelyne POITEVIN, Mme Nadine KERSAUDY, Mme Angélique AUGRAIN, Mr Jean-Louis CARADEC, M Jérôme LE GOFF, M Daniel LE PRAT, M Stéphane MOREL, Mme Lénaïg LOPERE, Mme Julie MANNEVEAU, Mme Anissa ANDAMAS

Absents excusés ayant donné pouvoir : M Yannick LE MOIGNE (pouvoir Mr le Doaré)

Assistaient également à la réunion : Mme Ingrid LAINE, Mme Alice GOUT-ROUE,

Mr Joël Garin trésorier

Le quorum étant atteint, le comité peut délibérer valablement.

Mme Solène JULIEN-LE MAO a été élue secrétaire de séance

OBJET: SCHEMA D'IMPLANTATION DES IRVE

Le SDEF va réaliser en 2022 un schéma directeur des IRVE. Cette étude prospective a pour but de planifier les déploiements de bornes pour les années à venir en anticipant les besoins quantitatifs et les usages de la mobilité électrique dans le Finistère. Pour rappel, 250 bornes de recharges électriques ont été installées suite au premier schéma réalisé en 2015. Dans ce cadre, les EPCI ont directement été contactés, en tant qu'AOM et porteurs de stratégie de transition énergétique, afin de leur présenter la démarche et de désigner un représentant au sein du comité de suivi du schéma. Le SDEF a également pris contact avec le SIOCA pour assurer une concordance avec la STRAtégié Mobilité Ouest Cornouaille.

Pour l'élaboration du schéma, plusieurs étapes sont prévues :

- AVRIL/MAI 2022 : Formation et sensibilisation des élus à la mobilité électrique (usage, recharge, alimentation...). Le SIOCA et le SDEF ont échangé sur la possibilité de les organiser à l'échelle du SIOCA (1 ou 2 sessions) afin de permettre à l'ensemble des élus d'avoir un même niveau d'information et une culture commune.
- ETE 2022 : état des lieux du parc public et privé (bureau d'étude missionné)
- SEPTEMBRE 2022 : phase d'évaluation des besoins ; Temps de concertation
- NOVEMBRE 2022 / JANVIER 2023 : plan d'actions
- FEVRIER/MARS 2023: livrable (possibilité de les obtenir par EPCI et/ou au niveau du SIOCA)

Pour la partie formation, elle sera délivrée par l'association AVERE. Un point sera également fait sur les implantations de bornes de gaz naturel pour ntercomm véhicules.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité l'organisation des formations à l'échelle du SIOCA

DIT que le SIOCA sera associé aux EPCI et au SDEF lors de l'élaboration du schéma d'implantation afin de conserver une conférence territorie

Pour extrait conforme Florence CROM Présidente

Envoyé en préfecture le 28/04/2022 Reçu en préfecture le 28/04/2022 Affiché le ID : 029-252902655-20220404-2022020D-DE

